

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

## DELIBERATION N° 2018-73

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents : 2  
Votants : 14  
Procurations : 1

REÇU LE :

31 OCT. 2018

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 18 OCTOBRE à 20 h 16, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2018**

**Date d'affichage : 13/10/2018**

**Présents** : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT-BOUZONVILLE, Fanny KUHNT, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

**Absents excusés (2) :**

Eva BIETH  
Didier MAURY

**Absents avec Procuration (1) :**

Eva BIETH a donné procuration à Thierry TORRES.

**La séance est ouverte à 20 h 16.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Annabel AUGUSTIN est désignée pour remplir cette fonction.**

**OBJET : Caution pour prêt de chaises et de tables**

Monsieur le Maire expose :

La Commune a déjà été sollicitée pour prêter des tables et des chaises de la salle polyvalente.

Il est proposé de voter une caution pour le prêt de 7 tables et de 30 chaises au maximum d'un montant de 150 euros.

En cas de dégât (table, chaise cassée), la caution permettra leur remplacement. Il ne sera récupéré que le montant nécessaire au remplacement.

Il est souligné la nécessité de préciser que l'utilisation des chaises et tables prêtées par la

commune doit se faire sur sol dur afin d'éviter certaines détériorations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le montant de la caution pour le prêt de 7 tables et de 30 chaises au maximum à 150 euros.**
- **AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.**

A Serres sur Arget, le 18 octobre 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



**REÇU LE :**

**31 OCT. 2018**

**PREFECTURE FOIX**

**Reçu en Préfecture le :**

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du